



Litige pour un demenagement

Par **sebastien**, le **23/06/2009** à **16:18**

Bonjour, rnactuellement en guadeloupe, je dois déménager pour la metropole, les devis établis par le déménageur prévoient un débarquement pour le port du Havre et une livraison sur Sissonne. Il a été entendu avec le commercial que si mon véhicule était livré à mon nouveau domicile et seulement dans ce cas, qu'il fallait pour des raisons de commodité qu'il soit livré sur Marseille pour que la totalité de mon garde-meuble, véhicule et colis maritimes puisse être livrés à mon domicile. rnle bateau parti pour Marseille, on m'informe qu'on ne me livre plus mon véhicule et qu'il faut que je fasse 850 kms aller-retour contre 350 pour le Havre pour le récupérer et ce à mes frais ou verser la somme de 700 à 800 euros pour le faire livrer. j'ai cherché des solutions avec la société sans succès car ils ne veulent pas reconnaître leur erreur. rnquel recours puis-je attendre? rnmerci..